


École Des Nations

Info-Parents Mars 2024

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				01 Journée Pédagogique	02
04 Semaine de relâche	05 Semaine de relâche	06 Semaine de relâche	07 Semaine de relâche	08 Semaine de relâche	09 Semaine de relâche
11	12	13 Conseil d'établissement	14	15	16
18	19	20	21	22	23
25	26	27	28 Remise du 2 ^e bulletin	29 CONGÉ Vendredi Saint	30





Mars 2024

Info-Parents

Mot de la Direction

La deuxième étape de l'année se terminera le 28 mars et nous tenons à vous remercier pour votre collaboration depuis le début de l'année. Votre soutien auprès de votre enfant est très important et nous comptons sur vous pour continuer de travailler avec lui pour qu'on puisse ensemble lui assurer une réussite éducative de qualité.

À la veille du congé de la relâche, j'aimerais vous souhaiter une belle semaine de congé, de douceur et de plaisir. Il ne sera peut-être pas possible pour tous de se reposer, mais j'espère que vous pourrez profiter de certains moments pour vous amuser avec vos enfants.

Dès le retour, nous entamerons notre dernière ligne droite avant la fin de l'année. Il est donc important de prendre cette semaine pour refaire le plein d'énergie

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Bon mois de mars !

Benoit Grenier, directeur

INFORMATION STRATÉGIQUE

MODIFICATION : l'heure avancée de l'Est

Le dimanche, 10 mars à 2h00 du matin, vous devez remettre les pendules à l'heure, en avançant l'heure d'une heure.

PONCTUALITÉ DES ÉLÈVES – MATIN ET APRÈS-MIDI



Les élèves doivent arriver dans la cour d'école à 7 h 42 le matin et 12h 37 le midi. Préscolaire : 8h 50 et 12h 40

C'est la responsabilité des parents de voir à ce que leur enfant soit à l'heure dans la cour d'école.

Un élève en retard dérange grandement le bon déroulement du cours dans sa classe et également une question de respect pour ses enseignants et ses camarades de classe.

Nous comptons sur la collaboration de tous les parents.



REMISE DU DEUXIÈME BULLETIN

La remise du deuxième bulletin aura lieu le jeudi 28 mars 2024. Il sera déposé sur la plateforme Mosaïk. Des rencontres seront prévues seulement pour les élèves en difficulté. Vous recevrez une invitation, si c'est le cas, au retour de la semaine de relâche. Cependant, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant de votre enfant si vous souhaitez obtenir des informations. **N'oubliez pas : aucun bulletin ne sera imprimé et envoyé par le biais du sac d'école.**

VÊTEMENTS PERDUS, ÉGARÉS

BEAUCOUP, beaucoup et beaucoup de vêtements se retrouvent aux objets perdus. Nous vous rappelons qu'il est important d'identifier les vêtements de votre enfant (nom et numéro de groupe). Il serait plus facile pour nous de les rendre à son propriétaire.

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de fermeture de l'école due à une tempête de neige ou de verglas ou autres situations, je vous rappelle que le Centre de Service scolaire de Montréal informera les parents par les médias. Nous vous suggérons, avant de quitter le matin, d'écouter les réseaux médiatiques (télévision, radio) ou de consulter le site WEB du CSSDM :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/citoyens/info-tempete>

ÉCLIPSE SOLAIRE 8 AVRIL

La journée du 8 avril 2024 deviendra une journée pédagogique dans toutes les écoles primaires et secondaires, en remplacement d'une autre journée pédagogique prévue au calendrier scolaire.

Les services de garde des écoles primaires seront ouverts, selon les modalités habituelles.

La journée du 1^{er} mai deviendra jour de classe. Les détails vous parviendront sous peu sous forme de lettre

TENUE VESTIMENTAIRE

SVP, prévoir une 2^e paire de chaussettes dans le sac d'école de votre enfant, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait moins de variations de température. À l'hiver et au printemps, les enfants mouillent souvent leurs bas en jouant dehors pendant la journée. Ceci permettra de toujours avoir les pieds au sec.

Soyons cohérents avec la température extérieure et le linge porté par vos enfants.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

En nous avisant que vous déménagez prochainement, cela nous permet de :

- Mieux planifier le nombre d'enseignants pour la prochaine rentrée.
- Vous aider à inscrire votre enfant à une autre école de la CSSDM, s'il y a lieu. Parfois, changer de rue, c'est changer d'école! Si vous voulez que votre enfant continue de fréquenter son école, pensez à :
- Demander à son école actuelle quelles sont les limites territoriales.

- Vérifier que votre nouvelle résidence est toujours dans le territoire de l'école actuelle.
- Confirmer que votre nouvelle adresse est toujours dans le territoire de la CSSDM.

Pour signaler votre déménagement, avisez le secrétariat de l'école actuelle de votre enfant par téléphone (514)736-1537, ou en personne.

Des nouvelles du Service de garde

En fin de journée.

Il est important pour tous les parents de rester et d'attendre votre enfant à l'extérieur. On remarque depuis quelques temps que certains parents n'écoutent pas cette consigne à l'entrée, lors de leur arrivée. Cela en va pour la sécurité de vos enfants.

INSCRIPTIONS AU SERVICE DE GARDE ET DÎNER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Les inscriptions au service de garde et au service de dîner se feront par Mosaïk/inscription prochainement. Pour tous les parents qui ne sont pas inscrits à Mosaïk, les inscriptions s'effectueront par la suite, en papier. Les informations sur la procédure à suivre vous seront acheminées à ce moment. Nous vous rappelons que l'inscription de votre enfant est **obligatoire** si vous désirez qu'il bénéficie d'un de nos services.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 514 736-8198.

Merci à tous et à toutes, vive l'hiver, vivement le printemps !

BON MOIS DE MARS !!

LA DIRECTION

BENOIT GRENIER (DIRECTEUR)

MYLÈNE FORTIN (DIRECTRICE-ADJOINTE)

